

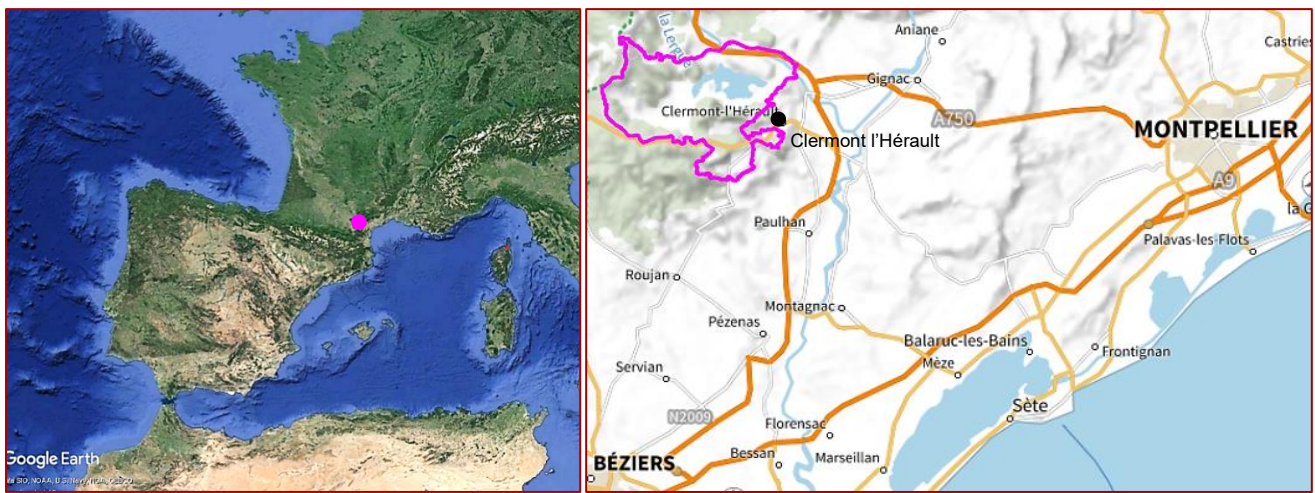
Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 23 mai 2024

Demande de labellisation Grand Site de France
« Salagou - Cirque de Mourèze » (Hérault)
et programme d'actions pour la période 2024 - 2032

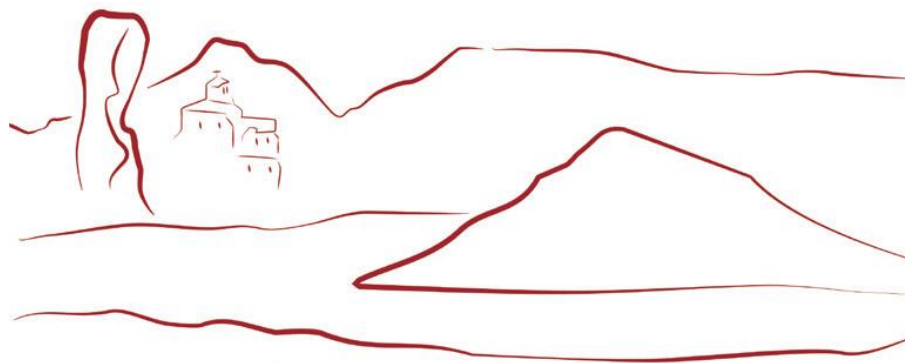
Rapport IGEDD n° 015474-01
établi par

Thierry Boisseaux
Inspecteur général

Mai 2024



1. Localisation du Grand Site « Salagou - Cirque de Mourèze » et détail du projet de périmètre (en violet), assis sur 17 communes (en noir gras) - Google Earth, Géoportail IGN, ThB



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Le territoire qui sollicite aujourd'hui l'attribution initiale du label Grand Site de France, couvre 11 650 ha entièrement distingués et protégés (sauf une carrière près du pic de Vissou, voir illustration 2) au titre du paysage (sites inscrit et classés) ou du patrimoine (site patrimonial remarquable). En outre, une partie significative et stratégique du foncier (environ 13%), celui du lac du Salagou et de ses abords notamment, mais aussi à Villeneuve, est propriété du département de l'Hérault (voir illustration 3) au titre des espaces naturels sensibles (ENS). Suivant la recommandation de votre commission en 2017, le périmètre proposé inclut désormais le site classé du Pic de Vissou et la commune de Villeneuve.

L'histoire proche (peu ou prou le dernier demi-siècle) de ce territoire lui confère un caractère très particulier, celui d'un paysage dont la rapidité et l'ampleur de son remaniement par l'Homme, récent, ont laissé place à un autre paysage, d'une beauté différente de celle qui préexistait, mais saisissante. Une nouvelle beauté qui s'est installée dans la douleur de vies bouleversées avant de susciter une attractivité intense et de permettre une qualité de vie régénérée.

Une vaste étendue d'eau (750 ha) a en effet été créée au tout début des années 1970¹ dans la vallée du Salagou, pour corriger les excès du fleuve Hérault en cas de crue, et pour disposer d'un potentiel d'irrigation afin de développer l'agriculture. Ces fonctions ont été très peu mobilisées jusqu'ici. En revanche, le lac, né de cette volonté, est rapidement devenu lieu de détente, de plages et de sports nautiques, générant une attractivité qui n'avait pas été anticipée. Une fréquentation spontanée, sympathique mais pourvoyeuse de nuisances, s'est développée de façon plutôt anarchique dans un premier temps, et des convoitises plus capitalistiques ont également émergé.

Une partie de la population, abasourdie par tous ces changements, expropriée de ses terres parfois, voire de ses maisons, a cherché à reprendre son destin en mains. C'est par exemple la municipalité de Celles qui a pu devenir propriétaire du village qui aurait dû disparaître sous les eaux². Elle a conçu un projet - en cours de déploiement - permettant à de nouveaux habitants, s'ils s'engagent à avoir une activité professionnelle sur place, de réhabiliter les maisons du village et de s'y installer, sans pour autant en devenir propriétaires (bail d'usage).

Une seconde mobilisation au tournant du millénaire, également symbolique d'une volonté locale de maîtriser l'avenir de son environnement et de son cadre de vie, a conduit à s'opposer³ à la création d'un complexe hôtelier de luxe et d'un golf attenant sur les berges du lac. En démontrant ainsi, s'il en était besoin, que le caractère extraordinairement pittoresque des lieux pouvait en menacer son intégrité, cette tentative a rappelé que l'intérêt général de préserver ce caractère devait prévaloir.

Ainsi, en 2003, l'Etat a classé au titre de la loi de 1930 un vaste ensemble de près de 10 000 ha incluant le lac artificiel, et inscrit les enveloppes villageoises (environ 250 ha et 1 500 habitants) comprises dans cet ensemble. C'est au même moment que l'idée d'un Grand Site de France a vu le jour⁴.

Après une période de vingt ans, de gestation puis d'actions, les acteurs de ce territoire s'estiment désormais prêts à se voir attribuer ce label. Son objet n'est pas d'en renforcer la notoriété. Celle-ci, déjà très forte (environ 550 000 visiteurs par an), a justifié d'entrer dans une démarche Grand Site et de passer par une phase d'Opération Grand Site (OGS) permettant de l'accompagner. Il s'agit aujourd'hui d'apprécier la qualité du travail réalisé jusqu'ici au service de la protection de ce paysage d'exception, au-delà de sa seule protection réglementaire, ou pour remédier à certains des points faibles dont il souffrait.

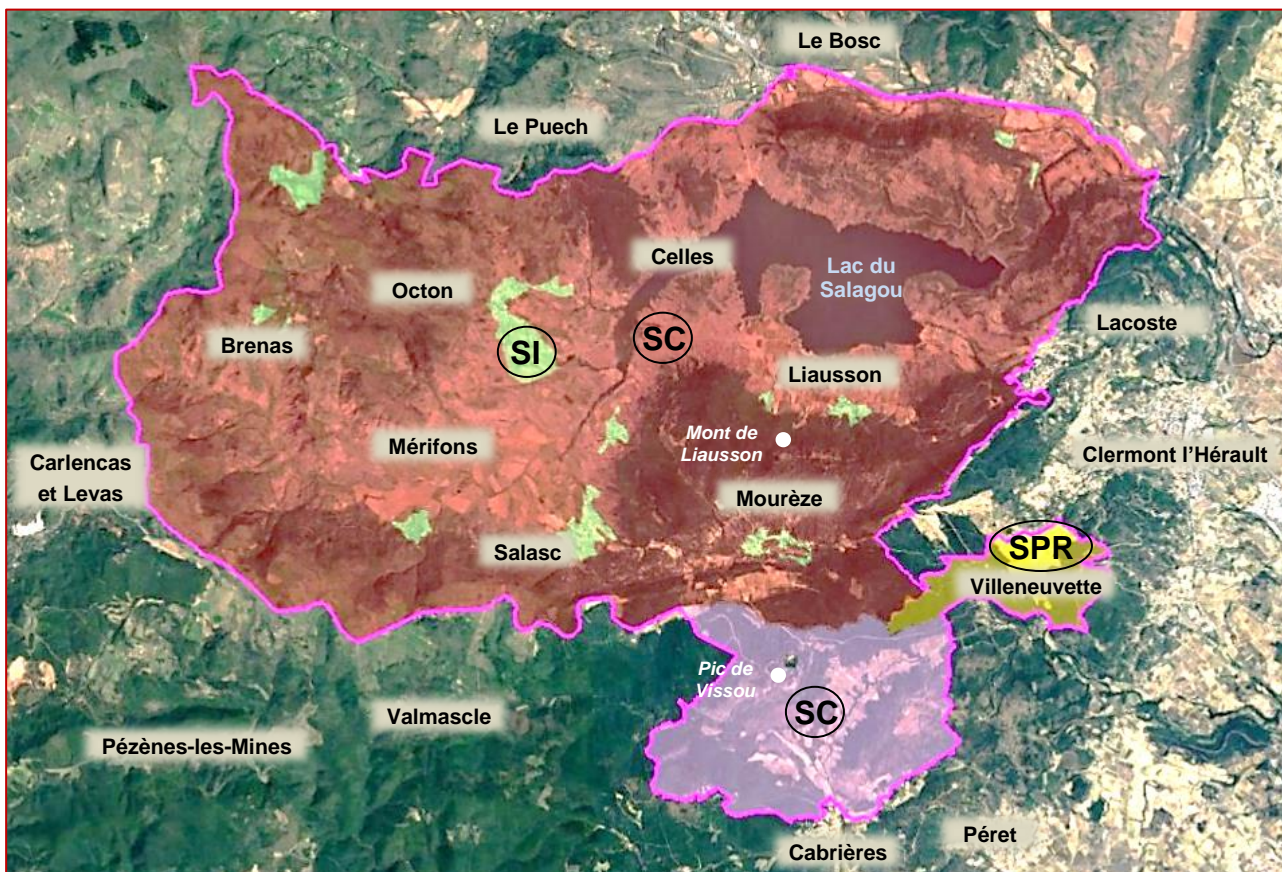
Il s'agit surtout d'évaluer le projet de territoire proposé et sa conformité aux attendus d'un Grand Site de France, indispensables à l'octroi du label, ainsi que la pertinence du programme d'actions présenté pour les huit années qui viennent. Il s'agit aussi de vérifier la solidité de la gouvernance mise en place pour atteindre les résultats annoncés et enfin l'adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs poursuivis.

1 - La décision a été prise par les pouvoirs publics (département et Etat) en 1958, le barrage sur la rivière Salagou construit dans la foulée. La mise en eau, beaucoup plus rapide que prévu, a été achevée en 1971.

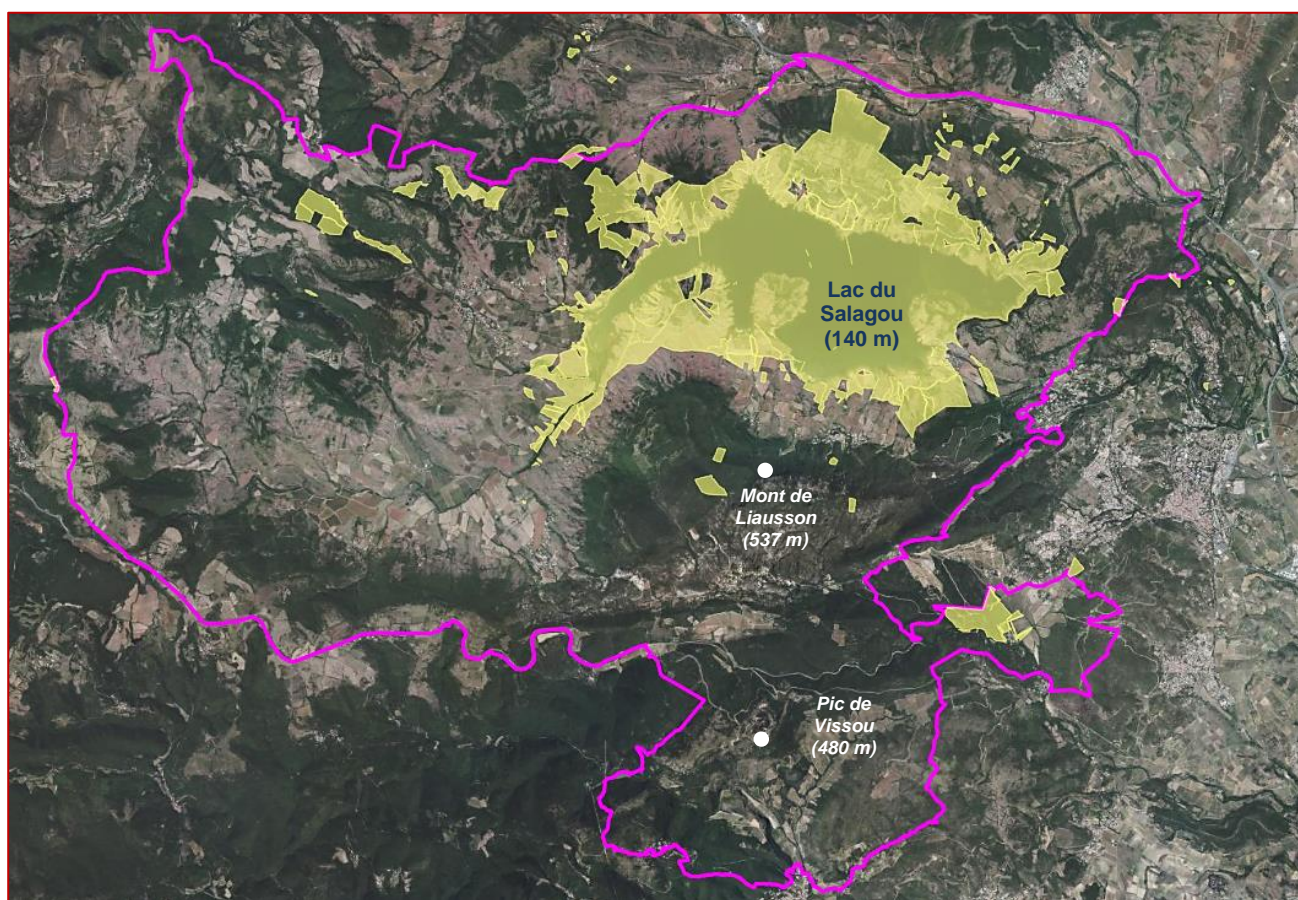
2 - Lors de la mise en eau du barrage, le niveau du lac n'atteindra finalement que les « pieds » du village. Monter au-delà aurait nécessité un rehaussement très coûteux du barrage. Les expropriations avaient déjà eu lieu.

3 - Avec l'appui de la ministre en charge des sites, Dominique Voynet (ministre de 1997 à 2001).

4 - Voir courrier de la ministre en charge des sites, Roselyne Bachelot, en date du 15/10/2003 annonçant le classement et prenant acte de la volonté du territoire de réfléchir à l'éventualité d'entamer une démarche Grand Site.



2. Un territoire de projet entièrement protégé : sites classés (Pics de Vissou et Vissounel et leurs abords, 1 193 ha en 2002 et Vallée et lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords, 9 869 ha en 2003) et site inscrit (Hameaux et villages de la vallée et abords du lac du Salagou, 284 ha en 2003) et enfin, site patrimonial remarquable (SPR de Villeneuveville mis à jour en 2023 à partir d'une ZPPAUP de 1995) - Google Earth, Atlas des patrimoines et ThB



3. Propriétés du département de l'Hérault (en jaune vert) et périmètre du Grand Site (en violet) Google Earth, www.herault-data.fr et ThB

Disons-le d'emblée, votre rapporteur a été frappé par la qualité d'une démarche marquée du sceau d'un volontarisme affirmé et d'une ligne directrice claire, tout en cherchant à agir et progresser avec doigté, en prenant le temps nécessaire à l'évolution des comportements. Une démarche d'un territoire qui doit à la fois être protégé, notamment pour sa qualité paysagère, et qui veut rester vivant. On s'intéresse donc ici à l'ensemble de ses composantes (notamment agricoles, viticoles, touristiques et bien sûr patrimoniales) avec des mesures très concrètes et parfois audacieuses, pour en faire respecter l'esprit des lieux.

Cela conduit à un discours largement débarrassé des formulations stéréotypées que l'on croise parfois, pour une vision plus originale et surtout assumée d'un projet équilibré pour ce territoire. Un projet en phase avec la volonté de ses habitants d'en valoriser les atouts économiques tout en maîtrisant le devenir. Un projet incarné, comme me l'ont confirmé le choix d'une rédaction à plusieurs mains associant des rédacteurs internes au syndicat mixte et au Grand Site, ainsi que la visite de terrain que j'ai pu en faire (voir programme en annexe 5) à la rencontre d'acteurs très divers.

De précieuses dispositions pour devenir Grand Site de France.

1. Les étapes initiales, puis l'OGS 2015-2023 axée sur la résilience, ont permis de jeter de solides fondations et de produire des résultats encourageants

Les très nombreux résultats, présentés en détail dans le dossier de candidature, ne sont pas repris ici. J'en rappellerai cependant trois caractéristiques essentielles qui en font un ensemble cohérent, intelligible et opérationnel.

Une fréquentation assumée, désormais mieux accueillie et canalisée, source, comme d'autres activités locales, de développement économique

Loin d'un discours catastrophiste sur une supposée "sur-fréquentation", notion souvent mal définie, ou d'un angélisme sur les bienfaits de celle-ci, la démarche adoptée ici vise à prendre en compte la fréquentation en objectivant autant que faire se peut son volume, sa localisation, ses tendances et ses effets. Elle cherche aussi à ne pas la subir.

Les données fournies par « ***l'observatoire*** » *ad hoc* mis en place à cet effet, essentiellement quantitatives, permettent aux acteurs concernés (collectivités, professionnels, associations, Etat) d'échanger régulièrement sur des bases rigoureuses et partagées, afin d'élaborer les meilleures réponses en terme de localisation de parkings, de limitation d'accès, d'interdictions le cas échéant et de surveillance. Elles mériteraient cependant d'être complétées par un volet qualitatif.

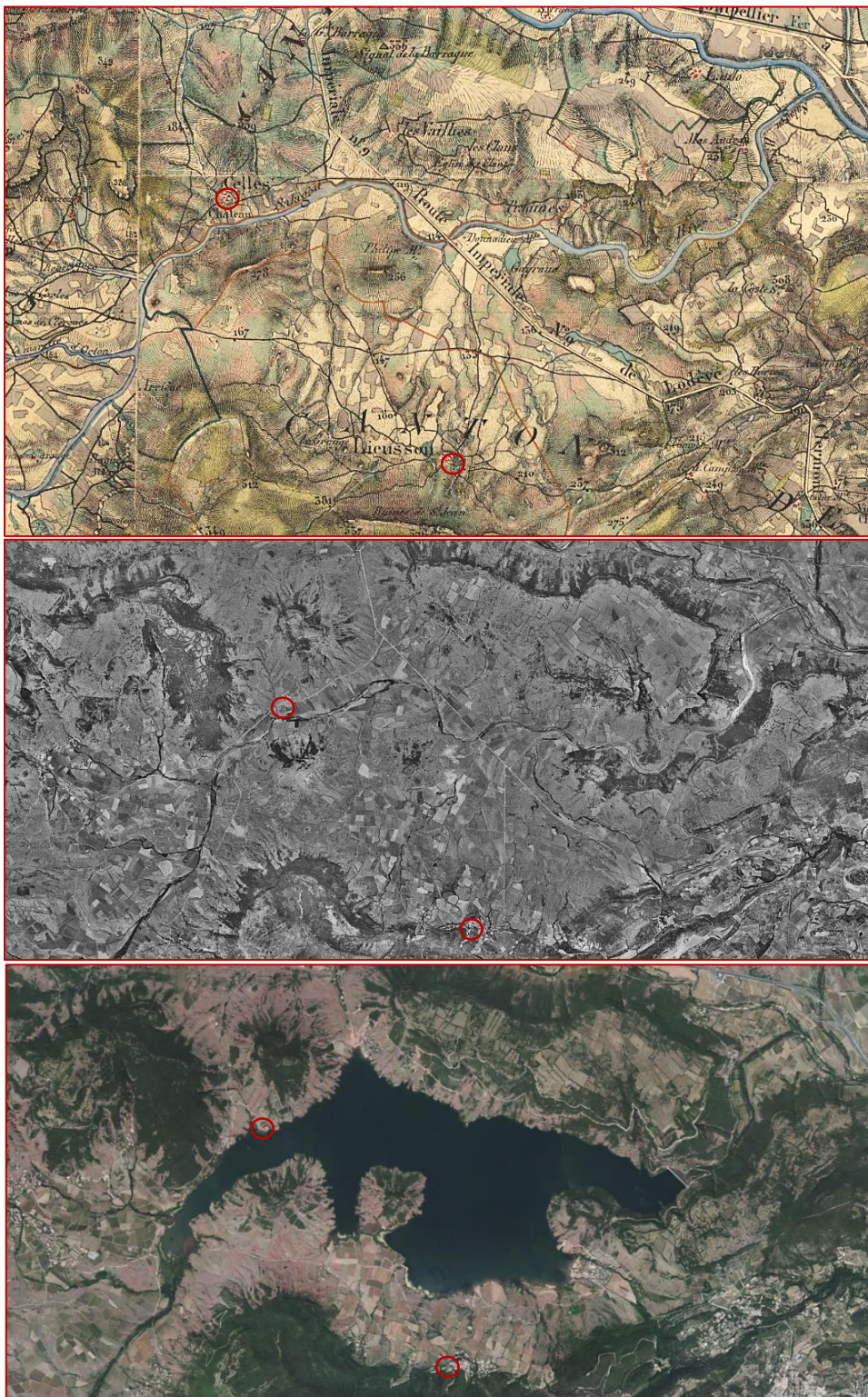
Le souci affirmé de permettre aux habitants de profiter de leur environnement conduit également à doser toutes ces mesures au fil de l'année, afin d'en favoriser une meilleure acceptation. L'idée est celle d'une **approche adaptative permanente** à rebours de règles définitivement figées.

Enfin, l'intérêt de l'apport économique de la fréquentation et du tourisme, mieux maîtrisés, est reconnu comme facteur de développement du territoire. La création d'infrastructures d'accueil, d'information et de médiation (parking et maison du Grand Site - très réussis - à Mourèze notamment, à Clermont-l'Hérault prochainement) contribue aussi à une meilleure organisation et à une montée en gamme qualitative. Elle permet également de promouvoir une découverte plus complète des patrimoines culturel et naturel du Grand Site que celle limitée à la baignade et au pique-nique au bord du lac. On ne peut manquer ici de mentionner le cirque de Mourèze, paysage envoûtant connu depuis des décennies, auquel une action résolue mais raisonnée (avec l'ONF) de maîtrise d'une couverture forestière devenue trop envahissante, redonne du lustre.

L'agriculture et la viticulture, parties prenantes de la qualité des paysages, au même titre que les espaces naturels

Le syndicat mixte qui porte la démarche Grand Site joue un rôle déterminant dans la gestion des terrains du département à vocation agricole dont il a reçu la charge, et dans l'animation qui lui a été confiée des sites Natura 2000 et qui couvrent une large part du territoire (voir annexe 2).

Il aide en effet à rendre compatible l'exercice de cette activité économique et la préservation de la biodiversité et des milieux. De nombreuses actions ont été conduites en mobilisant les aides (européennes notamment), avec un parti pris très clair, celui de l'intérêt de l'activité agricole, non seulement pour sa contribution à l'économie, mais surtout pour le rôle qu'elle joue dans le maintien d'une mosaïque paysagère qui a fait de longue date une part significative du charme du territoire. Un coup d'œil sur l'illustration suivante aide à prendre conscience de la prégnance historique de l'agriculture.



4. Une agriculture très présente à diverses époques : carte de l'état-major 1820/1866, photo aérienne années 1950/1965, et prise de vue 2021 - En rouge, villages de Celles et Liausson
Géoportail IGN et ThB

Le choix d'une place à part entière pour une viticulture, là aussi très ancienne, et dont la qualité retrouvée lui permet d'être reconnue par une AOP « *Coteaux du Salagou* » participe du même effort et de la même vision d'un territoire vivant. Sa conversion progressive au bio conforte la légitimité de sa place au cœur du Grand Site.

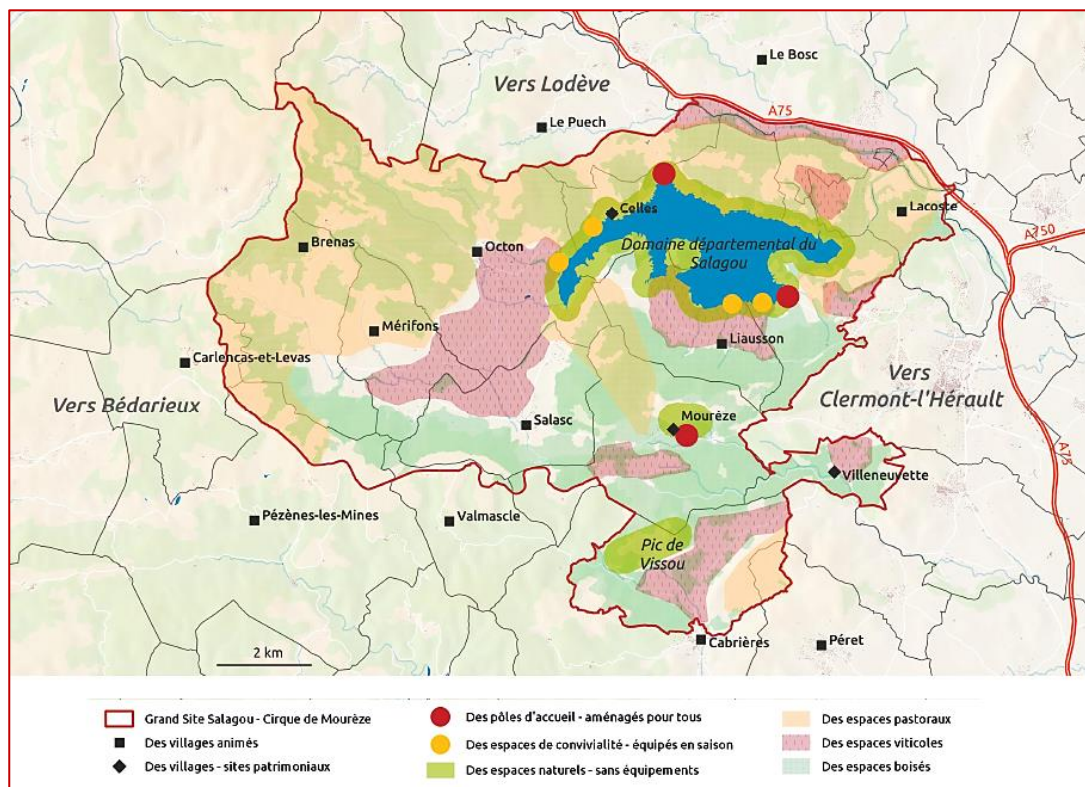
Il en est de même de projets de production (carnée par exemple) sur place, associés à des circuits courts de distribution (vente à la ferme notamment), appuyés par le Grand Site et la DREAL en ce qui concerne l'évolution nécessaire et la bonne intégration des infrastructures bâties.

Des aménagements et animations envisageables s'ils respectent la qualité du paysage et l'esprit des lieux du territoire

La volonté de « *ne pas subir* », c'est-à-dire de « *maîtriser* » et d'« *orienter* » ce qui se passe sur le territoire afin que sa qualité, notamment paysagère, ne soit pas affectée, s'appuie ici sur un triptyque d'outils convaincant, patiemment étudié, expliqué, concerté, affiné au fil des ans et désormais opérationnel.

Il s'agit :

- d'une « **charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages** » qui résulte d'études approfondies et s'accompagne d'un « **guide de recommandations** » pour les porteurs de projets d'aménagement peu à peu reprises dans les documents d'urbanisme et de planification ;
- d'une « **carte des vocations** » (voir illustration 5) qui permet de spatialiser le type d'activités souhaitables ou possibles, en fonction des choix effectués par le territoire, complétée par un « **guide des porteurs de projets** » ;
- d'une **procédure pour choisir** (accepter, refuser, faire évoluer) les projets selon un double schéma en fonction de l'objet du projet :
 - o pour les projets d'aménagement, via un **espace de discussion collective**, en direct avec le pétitionnaire ou son maître d'œuvre, avec **visite et échanges sur le terrain** ce qui facilite une approche plus cohérente entre les services instructeurs et un dialogue empreint d'humanité avec le porteur de projet ;
 - o pour les projets d'activité ou d'occupation temporaires du domaine public (manifestations sportives, prises de vue, etc.), un **appel à projets** annuel qui permet de refuser tout ce qui est incompatible avec l'esprit des lieux de ce territoire.



5. Carte des vocations (dossier de candidature)

2. Un plan d'action qui parle à tous, et crédible grâce à une gouvernance bien établie

Une gouvernance apte à mobiliser partenariats et financements

La gouvernance qui a permis d'atteindre les résultats probants enregistrés jusqu'ici, et qui a piloté la maturation puis l'adoption du projet et du programme d'actions présentés à l'appui de la candidature au label, apparaît très solide. Elle repose largement sur le département de l'Hérault, très impliqué, sur les trois communautés de communes concernées⁵, sur le syndicat mixte très engagé qui porte cette candidature, et bien sûr sur l'ensemble des maires. La comitologie mise en place se réunit régulièrement et fonctionne bien.

La vision collective patiemment élaborée, en se donnant suffisamment de temps pour « **se comprendre et partager** », se consolide au fil des ans. Les outils précédemment évoqués pour choisir plutôt que subir associent les principales forces vives du territoire à la prise de décision, ce qui renforce le sentiment de tous d'être parties prenantes d'un projet collectif.

Comme l'a suggéré votre commission précédemment, le syndicat mixte a en outre été doté de pouvoirs élargis (maîtrise d'ouvrage et transfert de gestion) pour incarner de façon plus déterminante, y compris par l'exemple, les ambitions qualitatives du Grand Site. Il est prévu que son équipe soit renforcée dès 2024⁶ (compétences en paysage et animation territoriale, voir annexe 1).

Un Grand Site, dont le périmètre s'élargit tout en restant raisonnablement étendu

Cet élargissement avait lui aussi été préconisé en 2017 par votre commission suite au rapport de l'inspecteur général Jean-Marc Boyer, en incluant désormais dans le périmètre du Grand Site, le site classé des pics de Vissou et Vissounel et leurs abords, et la commune de Villeneuve, entièrement couverte par un site patrimonial remarquable (SPR, voir illustration 2).

Avec cette dernière, c'est une nouvelle pépite patrimoniale, habitée, qui rejoint le Grand Site, celle de la manufacture royale éponyme, monument historique (voir en annexe 3). Si le village de Celles se présente comme un laboratoire attachant d'une résilience collective, Villeneuve n'est pas en reste avec une forme de copropriété de ses habitants et une gouvernance communale originale qui soumet au vote de l'ensemble de la population (moins d'une centaine d'habitants) toutes les décisions.

Un élargissement complémentaire interviendra après qu'un classement additionnel soit instruit par la DREAL à la demande du maire du Puech. L'accord de principe sur le sujet est désormais acquis.

Un programme riche autour d'objectifs que la clarté de leur formulation rend palpables

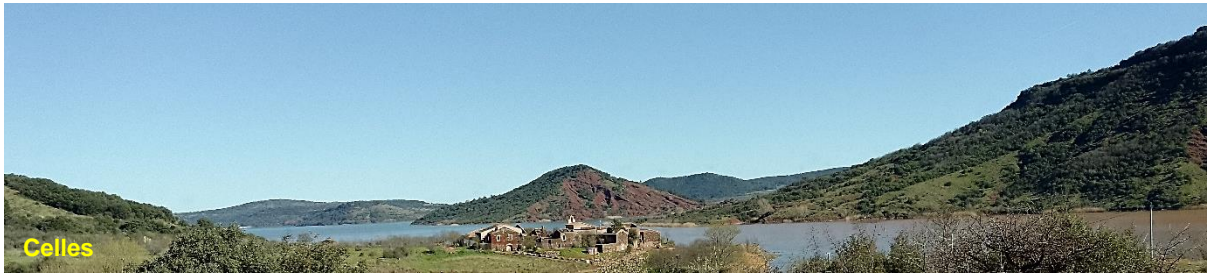
On pourra se reporter en annexe 4 pour le détail des actions, nombreuses, précises et localisées.

Elles sont organisées autour de cinq objectifs tous en lien étroit avec l'objet paysager qui doit être au cœur d'un Grand Site de France : une fréquentation apaisée et équilibrée **pour garantir l'intégrité des paysages et de l'esprit des lieux** ; un accueil **à la hauteur des paysages** basé sur une découverte sensible et respectueuse ; un Grand Site habité où il s'agit de **qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages** ; des **paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés** ; un Grand Site pour rassembler, **comprendre et respecter les paysages**.

La carte des vocations guide le cadrage géographique des actions regroupées en blocs, en référence à des orientations qui assurent la cohérence du projet et en formulant le résultat attendu pour chaque bloc d'actions à l'échéance de 2032, ce qui facilitera l'évaluation du programme.

5 - CC du Clermontois, CC Grand Orb et CC Lodévois et Larzac.

6 - Grâce notamment à l'appui additionnel décidé par l'Etat dans la foulée du rapport sur la politique des Grands Sites de France, « Les Grands Sites de France, la force fédératrice du paysage au cœur de l'action des territoires », rapport IGEDD n°014170-01, novembre 2022, Brigitte Baccaini, Thierry Boisseaux, Jean-Luc Cabrit.



Celles



Vue depuis le chemin (parrossable / cyclable) de Carayre de Roubignac (au nord-est du lac)



Les Vailhès - extension (pour atelier professionnel) négociée avec la DRAC, la DREAL et le GS



Point de vue sur le territoire du GS depuis le col de la Merquière



Point de vue sur le pôle d'accueil de Clermont l'Hérault



Porte d'entrée dans Villeneuve



Villeneuve

6. Quelques vues du territoire - Photos ThB, mars 2024

La question délicate et particulièrement cruciale ici du dérèglement climatique et de l'évolution de la ressource en eau est abordée avec lucidité en essayant de broser le tableau de leurs conséquences sur le territoire et sur les activités qui y ont aujourd'hui leur place. Le projet n'apporte cependant pas de réponse précise à des évolutions qui, si elles apparaissent aujourd'hui inéluctables, sont encore difficilement appréciables dans leur rapidité et dans leur ampleur. Il balise clairement en revanche la nécessité de s'en préoccuper à toutes les étapes à venir, dans l'esprit adaptatif qui a caractérisé ce Grand Site jusqu'ici.

Il est probable que cela devra se traduire par des arbitrages qu'on imagine difficiles. Ceux-ci seront d'autant mieux acceptés qu'ils seront débattus et expliqués, et qu'ils garderont comme boussole la santé écologique et paysagère des lieux, ce que la « méthode Grand Site de France », telle qu'elle a été déployée ici, peut puissamment contribuer à obtenir.

3. Une maturité qui justifie pleinement l'attribution du label GSF au service d'une ambition qualitative pour les paysages qui ne devra jamais être perdue de vue

Vous l'aurez compris, ce territoire apparaît comme exemplaire par la réussite des actions de structuration de la prise de décision, mais aussi d'améliorations concrètes conduites jusqu'ici, de même que par la qualité du projet proposé pour les huit années à venir.

A parcourir ce site comme j'ai pu le faire, en compagnie de nombre de ses acteurs, on pourrait oublier qu'il est presque totalement classé. Classé et habité, même si les enveloppes urbanisées ne sont qu'inscrites, Villeneuveville faisant quant à elle l'objet d'un SPR. Une des fonctions centrales d'une démarche Grand Site est ici largement remplie : permettre à un (ou plusieurs dans le cas présent) site classé de bénéficier d'un véritable plan de gestion - non prévu par le code de l'environnement - et d'une équipe pour le mener à bien, et ce faisant d'en faciliter la protection, la mise en valeur qualitative et surtout l'acceptation par ceux qui y vivent, acceptation qui ne va pas toujours de soi.

Cela n'enlève rien au rôle régalien de l'inspection des sites de la DREAL, qui, si elle sait saisir cette chance, arrive d'autant plus facilement à accomplir sa mission, en lien étroit avec l'ABF. Il s'agit d'une forme de cogestion, féconde lorsqu'elle est intelligemment conduite. Cela n'a pas toujours été le cas ici, mais force est de constater que des progrès spectaculaires ont été réalisés ces dernières années.

Je suggère donc à votre commission de reconnaître la grande qualité du travail accompli, et de manifester sa confiance pour le projet des huit ans à venir, en donnant un avis très favorable à l'octroi du label Grand Site de France à ce territoire, selon le périmètre proposé.

Je lui suggère également d'assortir son avis d'une recommandation de vigilance visant à ne pas baisser la garde sur la nécessité de veiller à ce que tous les aménagements à venir - notamment pour le pôle d'accueil de Clermont-l'Hérault et celui de la baie des Vaillés, mais aussi dans les enveloppes urbaines - restent aussi sobres que possible et parfaitement intégrés dans leur paysage, afin de ne pas porter atteinte à l'esprit du projet, ni à celui des lieux.

Enfin, la proximité géographique avec deux autres Grands Sites de France (Cirque de Navacelles et Gorges de l'Hérault), doit inciter bien sûr à rechercher des synergies et complémentarités, sans pour autant vouloir les unifier, au risque de diluer l'identité de chacun de ces trois territoires, et d'en éloigner la prise de décision.



Thierry Boisseaux

ANNEXE 1

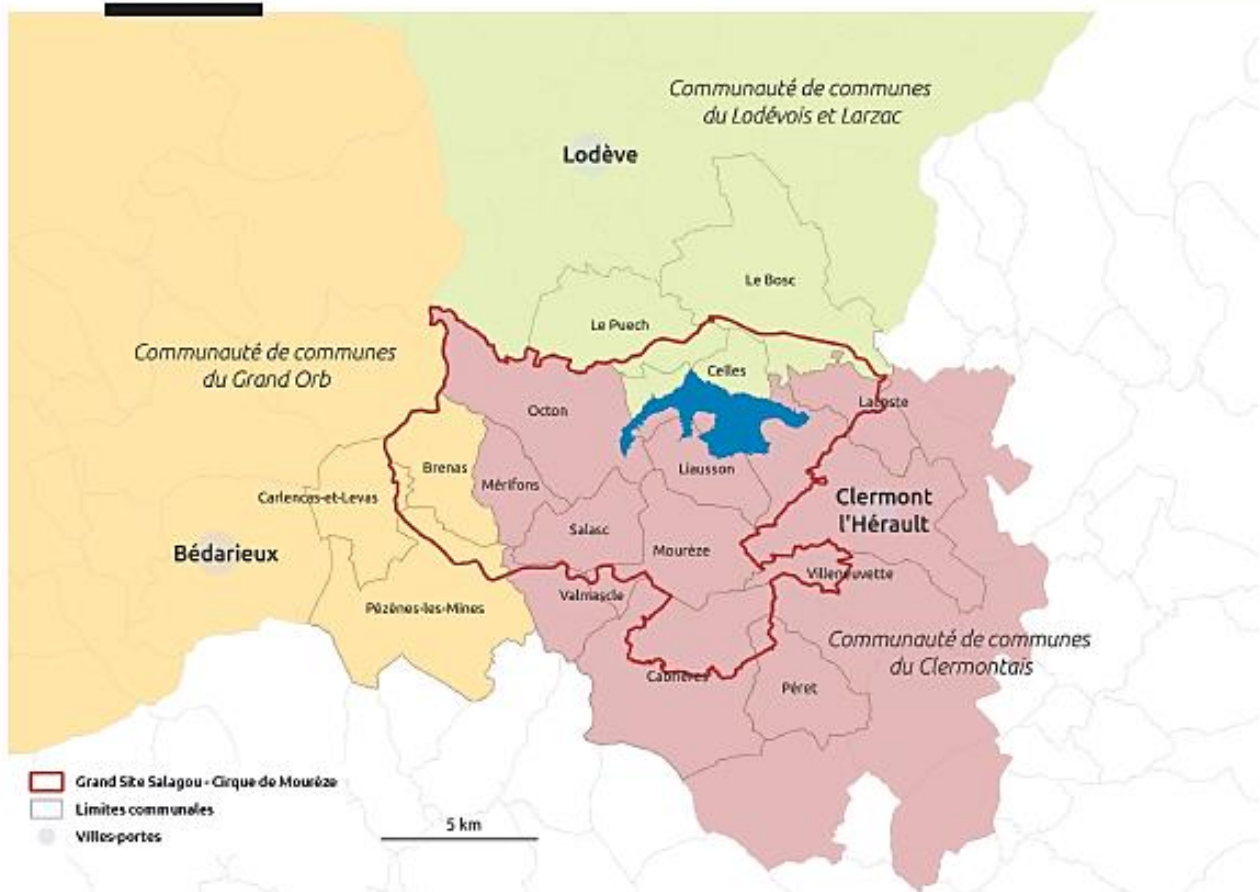
Carte d'identité du Grand Site (dossier de candidature)

Carte d'identité du Grand Site

Localisation

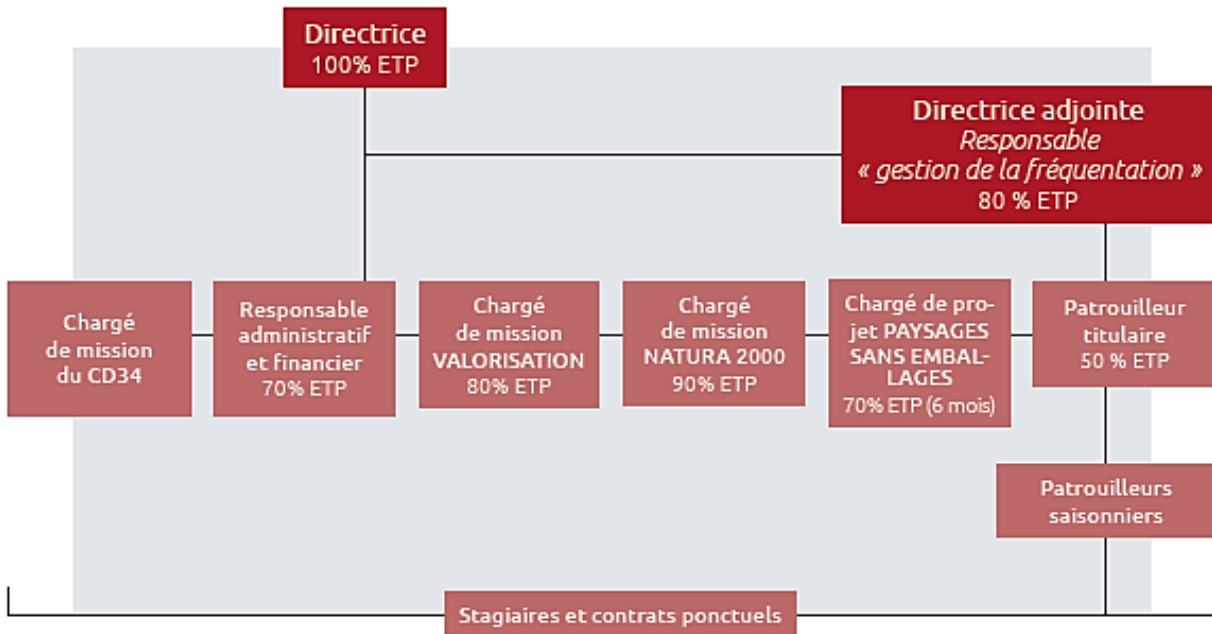


Périmètre



Organigramme Équipe fonctionnelle

Juin 2023



Région :

Occitanie

Département :

Hérault

Communautés de Communes :

CC du Clermontais – CC Grand Orb –
CC Lodévois et Larzac

Superficie :

11 650 ha
1800 ha pour le Domaine
Départemental du Salagou
750 ha de lac.

Une quarantaine d'hectares
propriété du Département à
Villeneuve

Population :

1500 habitants

Visiteurs :

Environ 550 000 visiteurs/an

Nombre de communes :

17 communes

dont 7 intégralement : Brenas,
Celles, Liausson, Mérifons, Octon,
Salasc, Villeneuve

et 10 partiellement : Cabrières,
Carlencas-et-Levas, Clermont-
l'Hérault, Lacoste, Le Bosc,
Le Puech, Mourèze, Péret,
Pézènes-les-Mines, Valmascle

3 villes d'importance régionale bordent le Grand Site :

Bédarioux à l'est, Clermont-l'Hérault
à l'ouest et Lodève au nord.

Espèces emblématiques :

Blongios nain, Aigle de Bonelli,
Outarde canepetière, Minioptère
de Schreibers, Murin de Capaccini,
Petit et Grand Rhinolophe,
Murin à oreilles échancrées.

Monuments historiques :

Notre Dame de Roubignac,
Saint-Pierre de Mérifons, Château
de Lauzière, Dolmens de Toucou,
Manufacture de Villeneuve (SPR)

Sites géologiques inclus dans le Géoparc Terres d'Hérault :

Cirque de Mourèze dans
les dolomies bathoniennes,
Dalle permienne à empreintes
de reptiles de La Lieude, Neck et
dyke plio-quadernaire du Salagou,
Ruffes permienes du Lodévois,
Mine de cuivre carbonifère de
Cabrières, Stratotype dévonien-
carbonifère de la Serre, Coupe
dans le Paléozoïque au pic de
Vissou, Bassin permien de Lodève,
Dalle à empreintes de reptiles
permienes, dite de la COGEMA,
Plateau basaltique plio-pléistocène
de l'Auvergne, Plateau basaltique
plio-pléistocène du Cayroux.

LÉGENDE :

- Poste inclus dans le budget SMGS en 2023
- Poste financé à 100% par europe-région-Citeo
- Poste financé à 100% par le CD34
- Poste financé à partir de 2024 par le SMGS

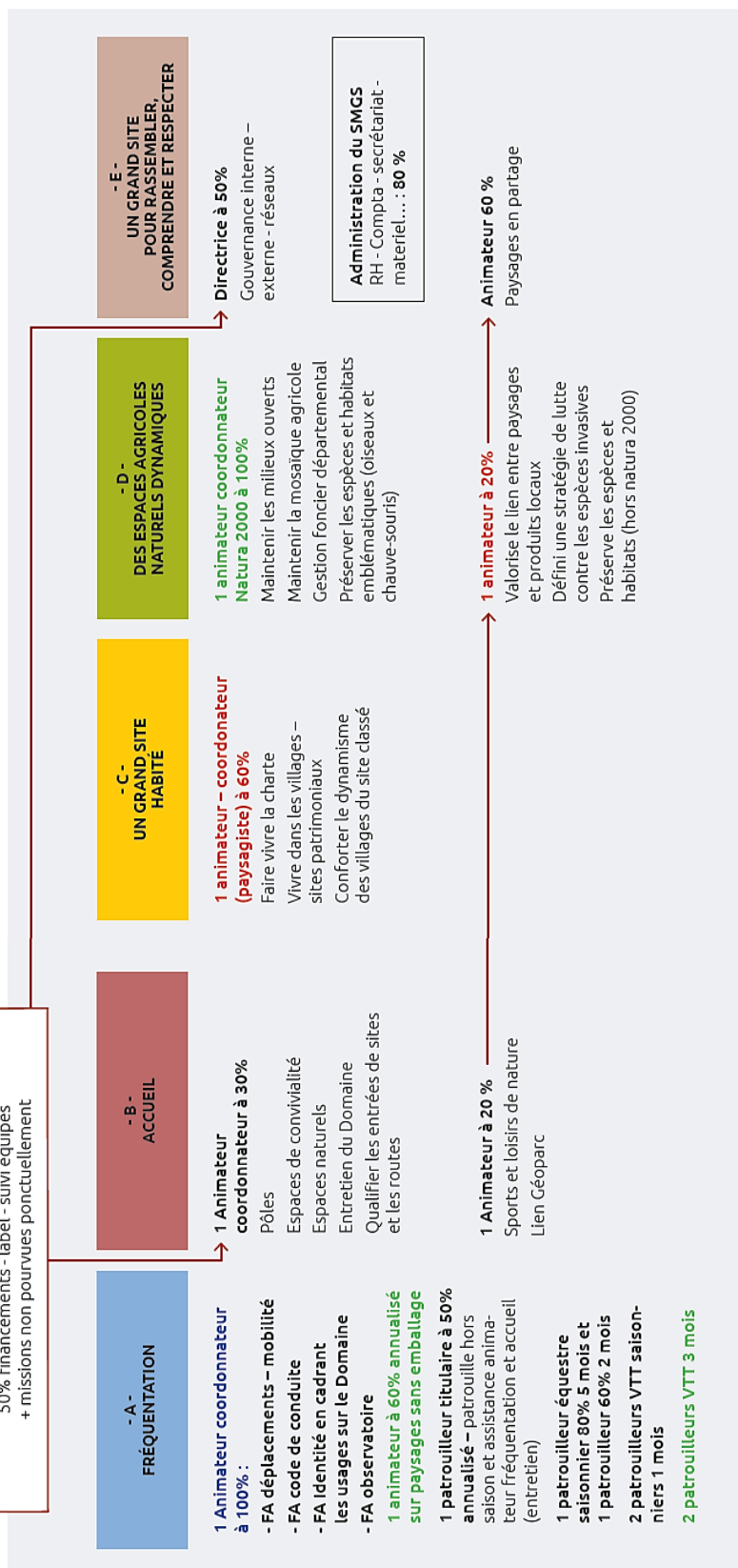
DIRECTION

Directrice

50% Admin générale structure - management
+ missions non pourvues ponctuellement

Directrice-Adjointe

50% financements - label - suivi équipes
+ missions non pourvues ponctuellement

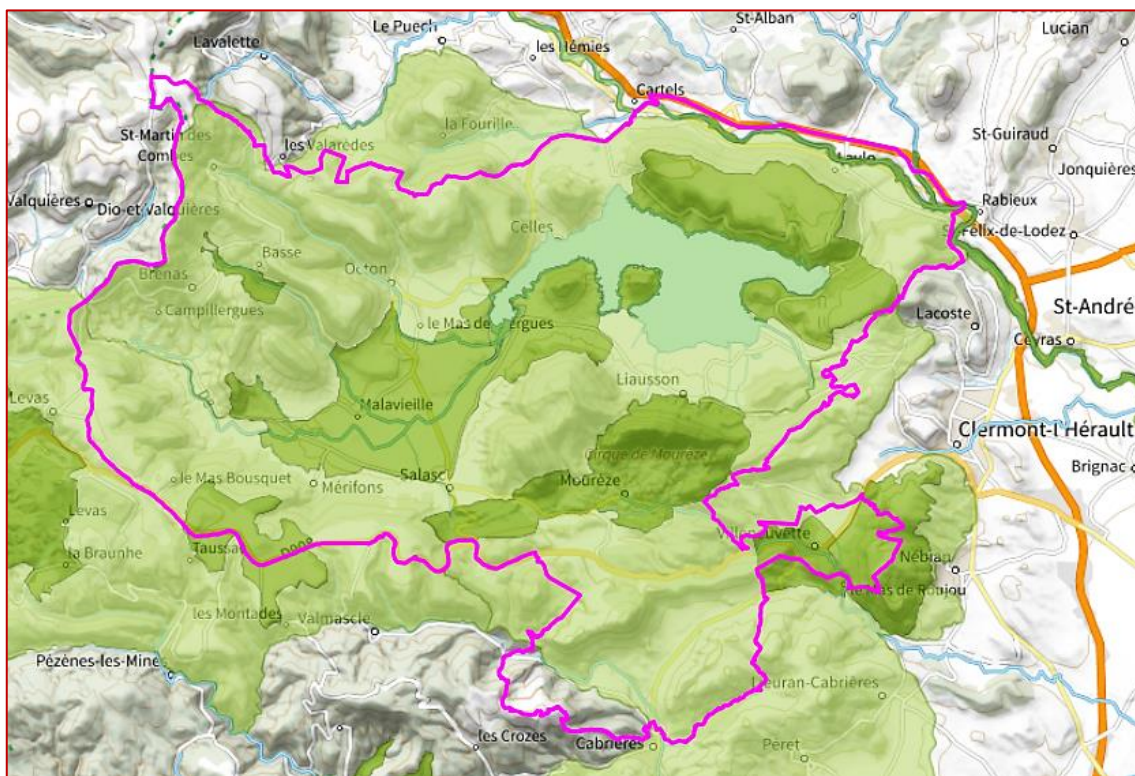


Une équipe confortée et stabilisée pour mettre en œuvre le programme 2024-2032

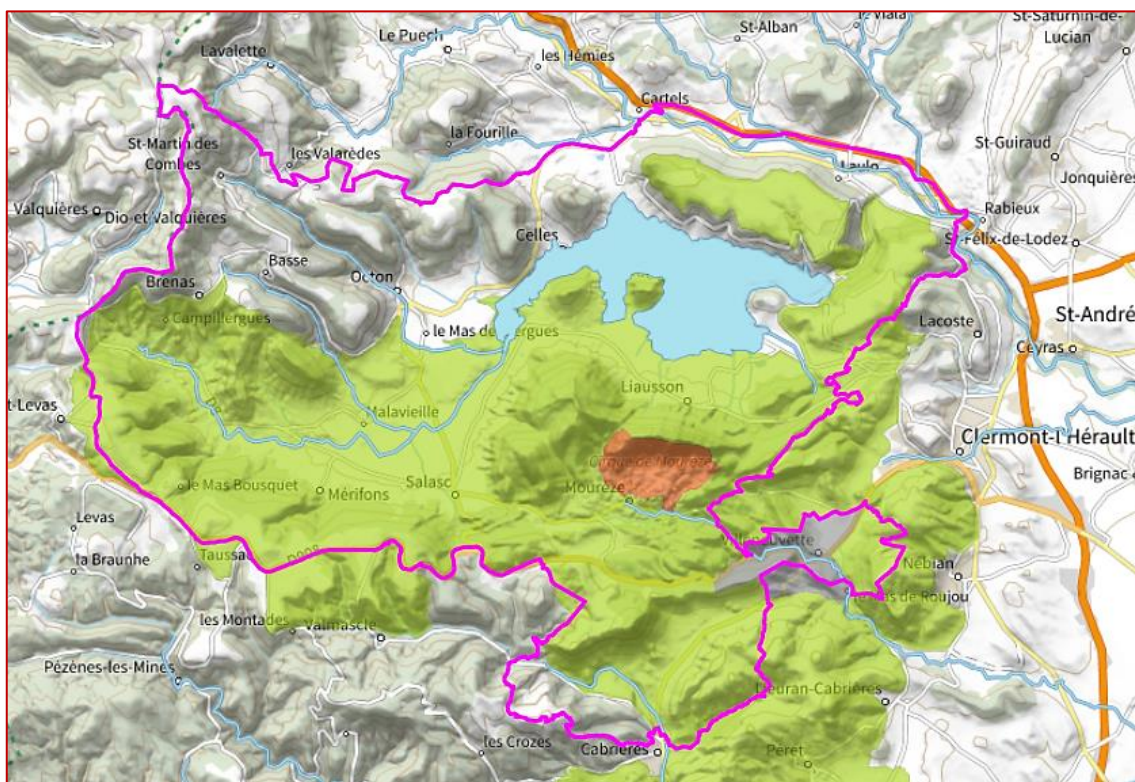
Pour mener à bien le projet 2024-2032, l'équipe minimale du Grand Site devra être composée selon le schéma ci-contre. Les mutualisations sur des postes pourraient permettre des économies de structure. Ces mutualisations sont en cours d'étude. A minima 40 000€ supplémentaires/ an correspondant à 80% d'ETP (60 % animateur axe C + 20% axe D en rouge ci-contre) sont à se partager entre les 4 membres du SMGS.

ANNEXE 2

Inventaires et protections au titre de la biodiversité

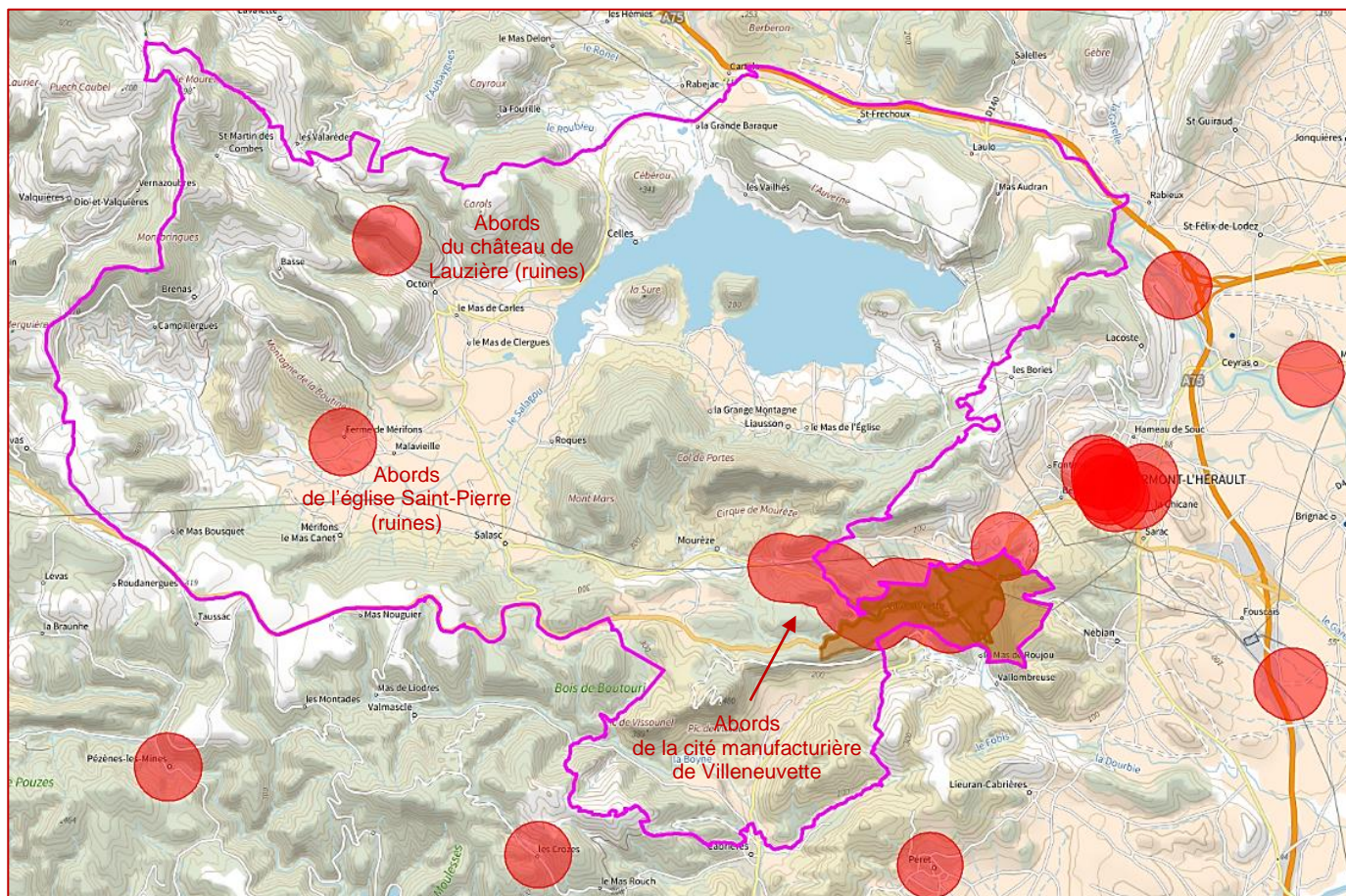


ZNIEFF de type I (vert foncé) et II (vert clair) et périmètre du Grand Site (violet)
Géoportail IGN et ThB




Sites Natura 2000 au titre des directives habitats (grisé) et oiseaux (vert clair) ; arrêté de protection de biotope (rouge orangé) ; périmètre du Grand Site (violet)
Géoportail IGN et ThB

Protections au titre de la culture Géoportail IGN, Atlas des patrimoines, ThB



*Périmètre du projet de Grand Site (violet), SPR de Villeneuve (marron), et protections au titre des abords de monuments historiques
Atlas des patrimoines, Géoportail IGN et ThB*

ANNEXE 4 : Synthèse des actions programmées pour la période 2024 - 2032 (Dossier de candidature)

 Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et de l'esprit des lieux

	Couts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 1 - INCITER AUX DEPLACEMENTS SANS VOITURE					
Développer l'offre de mobilité douce sécurisée					
Réalisation du schéma mobilité douce "vélo" du Grand Site et lancement des premiers travaux	en interne CD	CD		1	2024
Finalisation de la piste cyclable Clermont l'Hérault - le lac	1 500 000	CD		1	2024-2025
Sécuriser pour les vélos la D148 Cartels - Les Vailhès - Octon	100 000	CD		1	2024
Sécuriser pour les vélos la route Lodève-le lac	À définir selon étude		partenariat Pays/Ademe et ADEME/CRTL - FEDER-FSE+ 2021-2027 DREAL (études)	1	2024
Sécuriser pour les vélos la route Clermont l'Hérault-Mourèze via Villeneuve	1 000 000	CD		1	2024
Route partagée entre Salasc et Octon RD 148e1	120 000	CD		1	2024
Autres pistes pour relier les villages entre eux et les cœurs de site au village	À définir selon schéma	CD		2	2030
À partir des villages, développer une offre de location -prets de vélos	À définir	À définir		3	2030
Etudier la possibilité d'officialiser le chemin reliant Mourèze et Villeneuve par l'ancien béal	temps de travail	À définir	SMGS ou mutualisation temps de travail	3	2029
Mettre en place des liaisons en transport en commun - navettes du Grand Site					
Étude de faisabilité et expérimentation : Clermont - le Lac et Clermont - Mourèze	A définir	Région et CCC	DREAL	2	2025
Amélioration de la ligne Lodeve-le Lac	A définir	Région et CCLL		2	2025
Mettre en place une navette bateau pour se déplacer sur le lac					
Étude de faisabilité économique et technique	20000	CCC	A définir	2	2026
Escapade Nature Sans Voiture					
Amélioration de l'offre et de la promotion d'« Escapade Nature Sans Voiture »	temps de travail	OT com com et Pays	A définir	3	2024
FA 2 - PARTAGER ET RESPECTER LE CODE DE CONDUITE					
La patrouille du Grand Site et le dispositif de verbalisation					
Patrouille	52000/an	SMGS	Citeo pour un binôme à VTT	1	2024-2032
Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)	234000/an	CCC	33500/an communes du GS-CCC	1	2024-2032
Mutualisation ASVP sur Celles et Le Puech	2500 €/an	communes ou CCLL		1	2024
Garde républicaine	1500/an	CD		1	2024-2032
Fédération de pêche : patrouilles communes en bateaux	Tps agents - bateau fourni par la fédération	Fédération de pêche		1	2024-2032
Police municipale de Clermont l'Hérault, OFB et gendarmeries (inscrit pour mémoire)					
Paysages sans emballages					
Chargé de projet - Nettoyement du Domaine - sensibilisation - communication...	90 000€/an	SMGS	Citeo et CD pour le nettoyage du Domaine	1	2024-2032
Améliorer l'offre d'accueil des camping-cars dans et en périphérie du Grand Site					
Partenariat avec des agriculteurs pour l'accueil	temps travail	SMGS et OT		2	2024-2032
Aire camping-car Pézènes les Mines	À définir selon étude	Mairie	CD - CCGO- Dreal pour étude	3	2025
Aire camping-car Carlencas	En interne, juste matérialiser quelques places en dehors du site classé	mairie		3	2025
Villeneuve - gestion et accueil des camping-cars	Animation - ingenierie	SMGS- commune		2	2028
Extension de l'ouverture des aires de nuit et campings	tps travail	OT CC		1	2024
Verbalisation à l'année pour mémoire traité dans l'action "patrouille"					
FA 3 - GARANTIR L'IDENTITE DU GRAND SITE EN CADRANT LES USAGES					
	temps de travail	SMGS		1	2024-2032
FA 4 - ÉVALUER : L'OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION					
	temps de travail	SMGS		2	2024-2032

B Un accueil à la hauteur des paysages basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site

	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 1 - PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES ET DE DECOUVERTE DANS DES PÔLES D'ACCUEIL FONCTIONNELS ET INTEGRES AU PAYSAGE					
La baie des Vailhès					
Étude de programmation	107 000	CD		1	2024
Études maîtrise d'œuvres et travaux : Equipements de loisirs : base- plage-camping	A définir	CCLL	REGION - FEDER	1	2025
Études maîtrise d'œuvres et travaux : espaces publics- parkings - accès - cheminement doux - outils d'interprétation	A définir	CD		1	2025
Le pôle de Clermont l'Hérault					
Travaux Maison Départementale du Salagou et espaces publics, parkings...	7 150 000	CD	REGION - FEDER	1	2024
Étude et mise en œuvre outils d'interprétation	105 000	CD	Région	2	2024
Définition du mode de gestion – exploitant, entretien - préparation des conventions...	en interne	CD		2	2024
Étude parkings paysants	10000	CD		2	2025
La Maison du Grand Site à Mourèze					
Pour mémoire 2023 -mise en place des outils d'interprétation dans la maison du Grand site	60 000	CCC	DREAL, Région, CD34	2	
Mise en place des outils d'interprétation en dehors de la Maison de site : village et Cirque	10000	Mairie	DREAL, Région, CD, CCC	3	2024-2025
Étude paysagère et travaux parking délestage	Étude : 65000 Travaux à définir	Mairie	DREAL, Région, CD, CCC	2	2024
FA 2 - CONFORTER LES ACTIVITES ET INTEGRER AU PAYSAGE LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DANS LES ZONES DE CONVIVIALITE					
Relais d'Octon					
Études	60 000 €	CD	DREAL	2	2024
Travaux bâtiment	A définir	CCC	Région - FEDER	2	2027
Travaux espaces publics - parkings	A définir	CD	Région - FEDER	2	2027
Exploitation, gestion		CCC		2	2024-2032
L'Ariole					
Accompagnement privée pour régularisation bâtiment	Temps de travail	SMGS-DREAL-ABF-DDTM-CC-		2	2024
Permis précaire	A voir selon honoraires	Privé	DREAL-LEADER	2	2024
Exploitation, gestion		CCC		2	2024-2032
Étude d'intégration paysagère de la zone	60 000	CD	DREAL	3	2030
Mas de Riri					
Accompagnement privée pour régularisation bâtiment	tps de travail	SMGS-DREAL-ABF-DDTM-CC-	DREAL - LEADER	2	2024
Permis et travaux	A définir	privé		3	2024
Liausson					
Étude de faisabilité pour l'implantation d'une activité saisonnière en plus des balades à cheval	20000	CCC	DREAL- LEADER	3	2028

	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 3 - PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS FRAGILES DES CŒURS DE SITE					
Intégration au paysage de la zone des « Presqu'îles » : recul des véhicules –priorité aux déplacements doux					
Expérimentation fermeture route des Plos en saison	temps de travail	SMGS		2	2024
	gestion administrative	CD		2	
Reprise route et cheminement doux	85000	Mairie	CD	2	2024
Études intégration paysagère des parkings et des accès	60000	CD	DREAL	2	2026
Travaux intégration paysagère des parkings et des accès	A définir	CD		3	2029
Préserver la qualité du Cirque de Mourèze					
Travaux de coupe des pins	282 000	CCC	CD, DETR	1	2024-2032
Entretien - convention avec le Lycée agricole	0 €	Mairie		1	2024-2032
Parking du Visvou					
Étude paysagère	6000	Mairie	DREAL	2	2024
Travaux	A définir	Mairie	A définir	2	2025
Maintenir la fermeture saisonnière de la piste des Vailhès					
	Animation gestion	SMGS CD		2	2024-2032
FA 4 - AMÉLIORER L'ENTRETIEN DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DU SALAGOU ET LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX VISITEURS					
Coordination des interventions	temps de travail	SMGS		1	2024-2032
Gestion des cadenas et des barrières (hors espaces en convention)		SMGS			
Pour mémoire ramassage des déchets résiduels (fiche action Paysage sans emballage)	36000€/an	SMGS	CD	1	2024-2032
Acquisition des toilettes et dépôts des autorisations		CD			
3 blocs : les vailhès - Relais-l'Ariole	24 000 €/an (en location 3,5 mois Wind + Relais et 8 mois vailhès)			1	2024
2 blocs : Liausson (si prestataires) et plage de Clermont	8600 €/an (en location 3,5 mois Liausson-Clermont 2 mois)			2	2025
Entretien des toilettes du lac	A définir	Mutualisation entre comcom (ou via le SMGS) et mutualisation avec les prestataires		1	2024-2032
Enlèvement des herbiers-entretien des plages				1	2024-2032
Reflexion pour répartition des rôles dans le cadre de la fiche-action Axe D-FA 5 – Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives					
Recueil des autorisations et enlèvement des herbiers sur les 2 plages des pôles	12000/an	SMGS	CD		
Enlèvement des herbiers Base de plein air, Mas, Relais		mairies- gestionnaires	Cd : transport		
Entretien du domaine		CD-CCC-CCCC		1	2024-2032
Parking - acces-dispositifs de contention des véhicules - mise à l'eau-passerelles - Arbres- ripisylve - Forêt		PMO-CD			
	1ETP/an + 60000 € TTC	Cd hors espaces en convention			
		CC - espace en convention			
		CC			
Entretien équipements (tables, bouledromes, volley...) débroussaillage ... espace en convention		réflexion en cours CD-CC			
Entretien des cours d'eau		CD			
Signalétique		CD			
Enlèvement ponton-handi-peche Octon	entre 10000 et 25000 €	CD		2	2024

	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 5 - QUALIFIER LES ENTRÉES ET LES ROUTES DU GRAND SITE					
Intégration paysagère des entrées du Grand Site					
Études et travaux	60000	CD (lien communes et CC)		3	2029
Intégration et valorisation du Col de la Merquière	50000	CD		2	2024-2025
Traitement des délaissés routiers et organisation de haltes panoramiques	150 000	CD		3	2026-2032
Enfouissement des réseaux		ENEDIS		3	2024-2032
Signalétique : veille panneaux sauvages et harmonisation					
Veille et dépose	40000	SMGS-CC-mairies-CD		2	2024-2032
Nouveau schéma				3	2029
FA 6 - STRUCTURER L'OFFRE DE LOISIRS DE PLEINE NATURE POUR VALORISER LES PATRIMOINES DU GRAND SITE					
Animer pour mettre en synergie les projets	Temps de travail	SMGS			
Encadrer et améliorer la pratique des APN	Temps de travail	SMGS			
Proposer des équipements et infrastructures à la hauteur des paysages du Grand Site					
Requalification de la Base de Plein Air du Salagou - études préliminaires	À définir	CD		1	2024
Requalification de la Base de Plein Air du Salagou - travaux		CCC		1	2026
Requalification de la Base des Vailhés (dans le cadre du projet de requalification globale Axe B-FA1)					
Passage sécurisé VTT avant le Mas de Riri		CD		2	2027
Réhabilitation Site escalade du Vissou	43780	Comité territorial FFME Fédération d'escalade	CD et CT FFME	2	2024
Gestion du site d'escalade du Vissou		CD		2	2024
FA 7 - VALORISER LE GRAND SITE DANS LA DYNAMIQUE DU GÉOPARC « TERRES D'HÉRAULT »					
Collaboration Grand Site / Géoparc – co-animation – partage des programmes – maintien de la cohérence des actions Grand Site et Géoparc	temps de travail	SMGS-CD		2	2024-2032
Protection et requalification paysagère du géosite de la Lieude	À définir	CD		2	2024-2032
Préservation et valorisation des mines de Pioch Farrus	À définir	À définir		2	2025-2032
Pour mémoire : Baie des Vailhés et col de la Merquière traités dans d'autres fiches du programme Grand Site				1	2024



Un Grand Site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages

	Coûts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financiers potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 1 - FAIRE VIVRE LA CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE					
Un animateur (paysagiste) à 60%	30 000	SMGS		1	2024-2032
Un architecte-conseil privé ou réflexion avec CAUE	À définir selon nombre de prestation	commune ou privés	DREAL - LEADER	1	2024-2032
Faire évoluer la charte	50 000	SMGS		2	2025
FA 2 - VIVRE DANS DES « VILLAGES – SITES PATRIMONIAUX » : MOURÈZE, VILLENEUVETTE ET CELLES					
Vivre à Celles au cœur du site : inventer des nouvelles façons d'habiter de travailler					
Espaces publics - batiments publics	À définir	Celles ou fonds de dotation	FEDER	1	2024-2032
Maisons	À définir	Habitants		1	2024-2032
Parkings visiteurs	500 000	CD		1	2024
Vivre à Villeneuveville, village au patrimoine culturel exceptionnel à forte valeur environnementale					
Une étude paysagère et patrimoniale globale	À définir	Commune	FEDER-CD-DREAL	2	
Programme d'entretien et de gestion des espaces publics	À définir	CD si prop CD34 -Commune sur prop comunale		2	
Définition d'un programme d'interprétation	À définir	commune	DREAL	3	
Pour mémoire - définition de projets de préservation de l'environnement en lien ou non avec Natura 2000 traité dans l'axe D					
Pour mémoire définition d'un programme de gestion de la fréquentation traité dans l'axe A					
Vivre à Mourèze :un projet artistique, culturel et patrimonial pour le village					
Réhabilitation du Parc des Courtinals	250 000 €	Europe-Région-CD-CCC	A définir	2	2024
Mise en sécurité du château = diagnostic sanitaire et architectural	À définir	Commune	CD- appui possible via Hérault ingenerie	2	2024
Réflexion sur le devenir du château de Mourèze	À définir	Commune	A définir	3	2026
FA 3 - CONFORTER LE DYNAMISME DES VILLAGES					
Liausson : « mise en scène et en paysage » du théâtre de plein air, création parking et rénovation des rues					
Réflexion paysagère partie haute du village : création parking et mise en scène et en paysage du theatre de plein air	110 000	Commune	Etat -CD	2	2024-2032
Rénovation des rues	400 000	Commune	Etat-CD	2	2024-2032
Salasc : intégration paysagère de la place centrale, gestion des flux et du stationnement					
	A définir	mairie - CD sur RD	CD	2	2024
Lacoste : une salle des rencontres au Mas Audran, intégrée au paysage					
			Financement possible : Objectif 5 du fond FEDER - FSE	2	2024
Brenas : aménagement de la place et aménagement paysager du parking visiteurs					
Parking	13 000 HT	Commune	CD, CCGO	2	2024
Place	8 400 HT	Commune	CD, CCGO	2	2024
Mérifons : rénovation de la chapelle st Fulcran (dont colombarium)					
	À définir	Commune	Etat, CD	2	2024
Octon : intégration paysagère de la station de pompage					
	À définir	ASA	Etat, CD, Mairies	2	2027
Le Puech : extension du site classé pour préserver les paysages					
	30 000	Etat - DREAL		1	2024

	Couts prévisionnels	Maitre d'ouvrage pressentis	Financeurs potentiels	NIVEAU PRIORITE	calendrier prévisionnel
FA 1 - MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS GRÂCE AUX TROUPEAUX					
PAEC du Salagou	70 700 € / an pour une dizaine d'agriculteurs	SMGS		1	
Organisation de journées techniques - accompagnement animations pour les agriculteurs	Temps de travail + prestations (2000 € / an)	SMGS	Région-FEADER	1	2024-2032
Organisation de chantier de réouverture ciblés	Temps de travail	SMGS		2	2024-2032
<i>Pour mémoire suivi du foncier sur le Domaine Départemental du Salagou FA-3</i>					
FA 2 - MAINTENIR LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN CONFORTANT LA VITICULTURE, L'ARBORICULTURE ET LE MARAÎCHAGE					
Organisation de journées techniques - accompagnement animations pour les agriculteurs	temps de travail + prestations (3000 €/an)	SMGS	Région-FEADER	1	2024-2032
Accompagnement de l'ASA de Liausson	temps de travail	SMGS		2	2024-2032
<i>Pour mémoire suivi du foncier dure le Domaine Départemental du Salagou FA-3</i>					
FA 3 - ASSURER UN USAGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT DES TERRES AGRICOLES DU DÉPARTEMENT					
Animation du groupe de travail technique et lien avec les partenaires	Temps de travail	SMGS		1	2024-2032
Préparation des futurs appels à candidature	Temps de travail	SMGS	Région-FEADER-	1	2024-2032
Convention CD34 - Chambre d'agriculture et Conservatoire des Espaces Naturels	A définir	CD34		1	2024-2032
FA 4 - VALORISER LE LIEN ENTRE PAYSAGES ET PRODUITS LOCAUX					
Animation de la démarche - mise en lien avec les autres démarches (vignobles et découverte...)	Temps de travail	SMGS ou mutualisation temps de travail com com		2	
<i>Pour mémoire assurer le suivi des projets agro-touristiques (construction - rénovation) dans la fiche-action 1 de l'axe C</i>					
Projet sur le Mazet" des Plos en lien avec la fiche-action : étude paysagère pour intégrer et préserver la "zone des Presqu'iles"	À définir	CD34 et Association "une agriculture au cœur du Grand Site Salagou- Cirque de Mourèze"	LEADER	3	2025
FA 5 - DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES					
Dossier de demande d'autorisation arrachage lagarosiphon	Temps de travail	SMGS ou mutualisation temps de travail		1	2024
Désignation de la structure animatrice et coordinatrice sur les espèces invasives	Temps de travail	À définir		2	2024-2032
Rédaction d'un plan d'action « espèces invasives »	Temps de travail et 25 000€ en prestation	À définir		2	2025
FA 6 - PRÉSERVER LES ESPÈCES ET MILIEUX EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE					
Suivis scientifiques dans le cadre du dispositif Natura 2000	Temps de travail	SMGS		1	2024-2032
Suivis des oiseaux	10000€/an environ en prestation	SMGS		1	2024-2032
suivi des chauve-souris	5500€/an environ en prestation	SMGS	Région - FEADER	1	2024-2032
Extension du site Natura 2000 "Mines de Villeneuve"	4500 € en prestation	SMGS		1	2024-2032
Animation- sensibilisation dans le cadre de Natura 2000	Temps de travail et prestation 5000 €/an	SMGS		1	2024-2032
Préserver la quiétude de ces espèces					
Informers les porteurs de projets et les acteurs du territoire sur les enjeux liés à la biodiversité					
Estimer les effets du changement climatique sur le Grand Site pour mieux s'adapter (projet à mener en lien avec l'évolution de la charte xe C- FA 1)	À définir	SMGS	EUROPE	3	2025
Suivre et valoriser les actions en faveur de la biodiversité portées par la mairie de Villeneuve (hors natura 2000)					
Poursuivre les actions en cours : plantation de végétaux résistants à la sécheresse, parcelle dédiée à la biodiversité, refuge LPO, réflexion sur les récupérateurs d'eau, taille raisonnée, Atlas de la biodiversité communal...	À définir			2	2024-2032
Réhabilitation du vivier et aménagement de deux mares	Etudes 20 000€ et 58 200 € travaux	Commune	A définir	2	2024
Inventaires et support pédagogiques sur la biodiversité				2	2024
Suivre et assurer la cohérence avec les actions déployées dans le Grand Site par les communautés de communes, les communes, les Pays, le Parc Régional des Grands Causses (intégration future de le CCLL) et des associations	Temps de travail	SMGS ou mutualisation temps de travail	A définir	3	2024-2032

ANNEXE 5 : Programme de la mission d'inspection générale et participants

DEMANDE DE LABEL GRAND SITE DE FRANCE Inspection générale préalable au passage en commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP)

13 au 15 mars 2024 – Programme



1

MERCREDI 13 MARS

Horaire	Thème principal et projets	Intervenant principal : contexte – bilan-perspective	Thème complémentaire ou secondaire :	Intervenant complémentaire : illustration du projet
12h-14h Montpellier Préfecture	Repas avec M le Préfet : Accueil et Echange général Composition déterminée par la Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> - M. le Préfet - M. le Sous-Préfet - Ministère : Thierry Boisseaux Inspecteur Général et Isabelle Poulet - Dreal : Juliette Cauvin et Yann Cassar - SMGS : Marie Passieux et Cécile Olive 			
15h – 17h Parking de l'euze de Celles) descente à pied jusqu'au village	Accueil informel par les Présidents des Collectivités Membres (Claude Revel CCC, Pierre Mathieu CCGO, JL Raquel CCLL), et le VP tourisme CD, représentant le Président K Mesquida (JL Gély) Réhabilitation du village de Celles : Histoire – présentation projets	Joëlle Goudal Maire de Celles VP SMGS CCLL	Parking Visiteurs de Celles Habitat / présentation 1ères maisons + prêts à usages Espèces Exotiques Envahissantes : Cactus	Elisabeth Bonnaire SMGS / J LAURIN IS – Dreal Vincent Courteaux, habitant et 1 ^{er} adjoint de Celles Pascal Arnaud, OFB
17h – 19h Mas de Riri, Celles	Ouverture / défi à relever : Changement climatique – utilisation eau – lac Gouvernance – ambitions – priorités Cadre général SM quel ? qui ? équipe- statut- historique Périmètre - Sens et cadre : Carte de vocation méthode concertation SMGS dont Prépa candidature Repas	Christophe Margo VP CD – Président EPTB Fleuve Hérault et Cécile Retailleau Directrice service eau-tourisme – économie littorale CD34 Marie Passieux, Présidente SMGS	Conforter les activités et intégrer au paysage les infrastructures d'accueil dans les zones de convivialité : étude paysagère Mas de Riri	Alexandre Boudet, Chambre d'agriculture, élu en charge des questions de l'eau Les présidents des collectivités membres + VP tourisme CD Cécile Olive Directrice SMGS Yoann Cassar DREAL pour périmètre Youri Dangel, gérant camping-restaurant du Mas de Riri

2

JEUDI 14 MARS

8h30 :	Départ bus gare de Clermont l'Hérault – derrière l'OT – 20 places		
9h-11h En Vélo électrique du barrage jusqu'à la baie des Vailhès pas de difficultés : 15 places environ Une voiture ramènera ceux qui le souhaitent au point de rendez-vous	Faire venir sans voiture	Marie Passieux, Présidente SMGS	Pistes Cyclables – plan du Grand Site Fermeture Piste des Vailhès Chemin GRP entre 2 lacs Avène - Salagou
	Le guichet unique du Grand Site « les tournées » : exemple d'un projet privé d'extension / atelier, habitant des Vailhès	Isabelle Hirschy, UDAP DRAC	Frédéric Bothé CD34 responsable routes et mobilité Joëlle Goudal, maire de Celles et Marc Carayon Maire Lacoste Sylvie Villedieu CD 34 Cheffe de service sport de nature Franck Gibert, habitant des Vailhès (Celles)
11h-11h30 Baie des Vailhès	Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnelles et intégrés au paysage : le pôle des Vailhès	Cécile Olive Directrice SMGS	DSP camping Étude de programmation (Base-entrée de site-espaces public – plages...)
11h45 En passant / RD	Extension du site classé	Bernard Goujon maire du Puech VP SMGS CCLL Juliette Cauvin IS DREAL	Fablen Klingelshmit ou Françoise Pasquier DG ou DGA communauté de communes Lodévois et Larzac Laurent Aufferre CD34 Directeur du pôle économie, eau, environnement – référent Grand Site au CD34
12h En passant / relais - berges lac - Octon	Conforter les activités et intégrer au paysage les infrastructures d'accueil dans les zones de convivialité : le Relais – projet d'intégration paysagère et d'extension	Bernard Coste maire d'Octon - VP SMGS - CCC	Elsa BonnaFous Directrice Adjointe SMGS

3

12h15-14h30 Café de la place à Octon	L'animation de la charte architecturale, urbanistique et paysagère - la charte - le guichet unique les tournées - les missions de conseil - la mission de chargé de mission « paysage »	Joëlle Goudal VP SMGS Cécile Olive Directrice SMGS		Jean Christophe Marchal - Architecte conseil Pierre Romanetto Paysagiste conseil Florence Fombonne Rouvier directrice CAUE Patrick Buffard CAUE
			1/ Scot 2/ doc urba PLU : CCLL, GO PLU : Celles, Octon, révision Clermont Carte communale de Mourèze	Morgane Pujol Responsable du pôle Aménagement et Environnement Chargée de mission Transition et Charlène Thomas chargée de mission SCOT - Sydel du Pays Cœur d'Hérault Carinne VIDAL DIEUDONNE, Directrice Pôle Habitat Urbanisme Patrimoine Communauté de Communes Lodévois & Larzac
15h00-16h Col de la Merquière	Qualifier les entrées et routes du Grand Site	Cécile Olive Directrice SMGS	Intégration paysagère et valorisation du col de la Merquière	Christophe Michel CD Agence des routes de Bédarieux Signalétique : Elsa BonnaFous – DA SMGS
	Valoriser le Grand Site dans la dynamique du Géoparc	JL Gely, VP Conseil Départemental Shona Gravat Hodan – Cheffe de projet CD34 Chargée de mission Géoparc et valorisation du patrimoine	Musée de Lodève La dalle de la Lieude	Carinne VIDAL DIEUDONNE, Directrice Pôle Habitat Urbanisme Patrimoine - Communauté de Communes Lodévois & Larzac Sophie Costeau – maire de Méréfons, élue CCC
En passant / Malavieille dalle	Agriculture et urbanisme : illustration guichet unique « tournées »	Cécile Olive, Directrice SMGS	Appui à l'activité agricole : élevage, circuits courts, valorisation des produits du Grand Site élevage	Luc et Florence Martin, éleveur – pétitionnaire
16h15-16h45 Méréfons				

4

LD Malavielle ferme Martin				Sophie Costeau – maire de Mériçons, élue CCC
En passant dans le bus	Conforter le dynamisme des communes dans leur projet de préservation, restauration et valorisation des paysages et du patrimoine communal	Marie Passieux, Présidente du SMGS	Chapelle de Mériçons	Sophie Costeau – maire de Mériçons, élue CCC
17h15 Mourèze	Préserver les espèces naturelles des cœurs de site Dans le Cirque : coupe des pins	Marie Parrot, Responsable d'Unité Territoriale ONF		Claude Revel, Président de la Communauté de communes du Clermontois Patrick Jaurès, maire de Mourèze – VP CCC et SMGS
	Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnelles et intégrés au paysage : le pôle de Mourèze	Marie Passieux, Présidente SMGS	Maison du Grand Site : le projet paysager et architectural, l'accueil L'interprétation intérieure et extérieure Stationnement : parkings, extensions	Jean-Christophe Marchal, architecte du projet Communauté de communes du Clermontois Patrick Jaurès, maire de Mourèze – VP CCC et SMGS
18h45 – 21h Apéro-dinatoire Mourèze Restaurant « l'Art de la flamme »	Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux	Bernard Goujon VP SMGS CCLL Cécile Olive, Directrice SMGS, Natacha Rousseau, Animatrice du Grand Site, SMGS	- Animer autour des patrimoines et de l'esprit des lieux : rencontres du GS - Communiquer autrement - La fête du Grand Site	Bruno Betz, Président Mouvement Associatif Solidaire des Terres Rouges
			Lien paysages et produits locaux : Association des agri	S Vaissade, président de l'association « une agriculture au cœur du Grand Site »
			Le Grand Site et le lien avec les démarches : Territoire Engagé pour la Nature, Pays d'art et d'histoire, Parc naturel Régional des Grands Causses	Cécile Olive, directrice SMGS Françoise Pasquier, CCLL

5

VENDREDI 15 MARS

8h30	Départ bus gare de Clermont l'Hérault – derrière l'OT – 20 places			
9h-9h30 Villeneuve	Vivre dans des villages – sites patrimoniaux : Villeneuve	Marie Passieux, Présidente SMGS	Présentation SPR Programme d'actions	Isabelle Hirschy, UDAP Laurent Albert, maire de Villeneuve
Dans le bus	Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés : Natura 2000 et son programme d'actions dans le Grand Site	Michel Vellas - VP SMGS Président Natura 2000 Le Salagou – CCGO – Julie Condé, chargée de mission agroenvironnement SMGS		
10h Parking visiteurs Vissou Cabrières	Etude paysagère parking du Vissou	Mary-Lise Malafosse adjointe Gabriéres (Excuser M Gayraud -Maire VP Région - absente)	Projet mine Ploch-Farrus	
10h30-11h15 Parking de l'Ariole (en repassant par Clermont pour longer la piste cyclable)	Gestion de la fréquentation : Faire comprendre et respecter le code de conduite	Bernard Coste, VP SMGS CCC Elsa Bonnafous SMGS	Animation de la verbalisation-sensibilisation et verbalisation : la Garde républicaine dans le Grand Site Observatoire de la fréquentation	Commandant Esseul, gendarmerie Seront présents : La patrouille du Grand Site, la Police municipale de Clermont l'Hérault, les ASVP de la CCC, la fédération de pêche, l'ONF
	Entretien du Domaine Départemental		Paysages sans emballages – Parkings arbres – mise à l'eau, conbenion des véhicules.... Toilettes-déchets : plan - carte – Ponbon handi-pêche	Victoria Dubus, chargée de mission du Grand Site Didier Cellier et Bertrand Munich – Croix Rouge Insertion Pierre Marys – CD34 Pôle des moyens opérationnels Présence Lionel Blanc, Agence routes Départementale CD34
11h15-11h30	Garantir l'identité du Grand Site en cadrant les usages	Marie Passieux, Présidente SMGS et Cyril Berneau chargé de mission au Grand Site	Accueil des porteurs de projet sur le Domaine départemental : Tournage, manifestations et installations éco	Laurent Aufrère CD34 Directeur du pôle économie, eau, environnement- référent SMGS au CD34
11h30-11h45	Conforter les activités et intégrer au paysage les infrastructures d'accueil dans les zones de convivialité : régularisation de Wind 34	Didier Rochotte, Chef de mission Territoire et Grands sites DDTM		Olivier Cherrey, gérant de Wind 34

6

12h- 13h Base de plein air – pôle de Clermont l'Hérault	Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnelles et intégrés au paysage : Le pôle de Clermont l'Hérault	Marie Passieux, Présidente du SMGS	Le projet de requalification	Christine Munoz, paysagiste du projet - Atelier Sites Hélène Avril, chargée opération pôle patrimoine CD 34
13h-14h30 Base de plein air	Repas traiteur		Requalification camping Clermont lac	Jean-Marie Sabatier, adjoint au Maire Luc Mole – DGS, Clermont l'Hérault
15h00 – 15h20 Parvis de l'église de Liausson	Stratégie d'accueil des camping-cars Préserver les espaces naturels des coeurs de site : Intégration paysagère des parkings des Presqu'îles		Fica Annafnic SMGC Bernard Cosbe, VP SMGS CCC	Projet de requalification de la Base de Plein Air Les APN dans le Grand Site (Infrastructures : bases, escalade, coordination, vtt, kibe, pêche...)
15h20-15h45 Parvis de l'église de Liausson	Gestion du foncier agricole du Département	Cécile Olive, Directrice SMGS	Parking de Liausson	Sébastien Vaissade, viticulteur, France passion
16h-16h30 Salle mairie de Liausson	Conclusion de la visite	Conclusion collective, Présence de Présidents et VP des collectivités membres du SMGS		Viticulteurs : C. Arboux, P. Ramond A. Soulayrol, maire de Liausson, viticulteur

19h51 : Départ délégation ministère Train Montpellier St-Roch

Les maires des communes des points d'arrêt sont conviés pour accueillir.

Mélanie Torres Arnau - La Draille Buissonnière, guide conférencière - accompagnera la délégation le jeudi et le vendredi pour donner les informations patrimoniales.

Informations pratiques : prévoir tenues et chaussures adaptées (terrain) et gourde d'eau svp